

# CRITÉRIUM FÉDÉRAL

# SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION	3
ART. 1 / PRINCIPE	3
ART. 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
ART. 3 / CATÉGORIES D'ÂGE	3
ART. 4 / DROIT D'INSCRIPTION	4
ART. 5 / RETARD	4
ART. 6 / DÉROULEMENT DES PARTIES	4
ART. 7 / ORGANISATION SPORTIVE	4
ART. 8 / MODALITÉS DE CLASSEMENT DANS LES POULES	5
ART. 9 / COTATION ET CLASSEMENT	6
ART. 10 / MONTÉES ET DESCENTES DE NIVEAU	6
ART. 11 / ARBITRAGE	7
ART. 12 / SÉLECTION D'UN JOUEUR, MATERNITÉ	7
ART. 13 / PARTICIPATION À CHAQUE TOUR	7
ART. 14 / FORFAIT	8
ART. 15 / ABANDON	9
ART. 16 / EXAMEN DES LITIGES	10
ART. 17 / MUTATION	10
ART. 18 / CLASSIFICATION DES JOUEURS PAR TOUR	10
ART. 19 / DÉROULEMENT SPORTIF CONCERNANT LES GARÇONS	11
ART. 20 / DÉROULEMENT SPORTIF CONCERNANT LES FILLES	12
ART. 21 / BARÈME DE POINTS ATTRIBUÉS POUR LE CRITÉRIUM FÉDÉRAL	13
Lettres d'attribution, selon l'échelon et la catégorie d'âge	13
Points attribués selon la place obtenue	14

# RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION

M. Guillaume ROUX

Tél. 06.89.84.86.71

Mail : [criterium@cd16tt.fr](mailto:criterium@cd16tt.fr)

Autre contact : Secrétariat du comité

Tél : 05.45.25.32.54

Mail : [secretariat@cd16tt.fr](mailto:secretariat@cd16tt.fr)

## ART. 1 / PRINCIPE

**01** /// Le critérium fédéral départemental fait partie intégrante du critérium fédéral qui comporte 3 échelons, national, régional et départemental. Par conséquent, il est régi par les règlements fédéraux de la saison en cours.

**02** /// La dernière édition des règlements sportifs fédéraux, Titre III, est à lire attentivement et est complétée par les règles ci-dessous.

**03** /// L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon départemental.

## ART. 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

**01** /// Le critérium fédéral est réservé aux joueurs(ses) licencié(e)s Compétition à la FFTT.

**02** /// En l'absence de licence ou preuve (Voir article II.606 des règlements administratifs fédéraux), l'accès à la table sera refusé par le Juge-Arbitre. Dans tous les cas, l'absence de licence sera sanctionnée par une amende fixée chaque saison.

## ART. 3 / CATÉGORIES D'ÂGE

01 //// À tous les niveaux, les catégories d'âge sont les catégories « internationales » (âge au 1er janvier de la saison en cours).

02 //// Les catégories seniors et vétérans jouent le vendredi soir.

03 //// Les catégories jeunes – poussins, benjamin(e), minimes, cadet(te)s, juniors – jouent le dimanche.

## ART. 4 / DROIT D'INSCRIPTION

01 //// Chaque saison, tout joueur ou joueuse licencié(e) désirant participer au Critérium Fédéral doit acquitter, lorsqu'il (elle) s'engage un droit d'inscription forfaitaire fixé chaque saison qui sera facturé au club d'appartenance.

02 //// L'inscription se fait sur l'espace MonClub ([monclub.fftt.com](http://monclub.fftt.com)) ou l'espace Licencié ([malicence.fftt.com](http://malicence.fftt.com)) en début d'année, dans les délais prescrits.

## ART. 5 / RETARD

01 //// Tout joueur non-pointé 15 minutes avant l'heure officielle du début de la compétition sera considéré forfait.

02 //// Un joueur ayant confirmé sa participation au préalable, pourra prévenir de son retard auprès du Juge-Arbitre, au minimum 30 minutes avant l'heure officielle. Il sera alors maintenu inscrit mais à l'appel de sa première partie, s'il est absent, il perdra la partie avec 0 point dans la poule, mais pourra jouer les parties suivantes dans la poule.

03 //// Par contre, un joueur absent dans toute la poule ne peut jouer, en aucun cas, en tableau final.

## ART. 6 / DÉROULEMENT DES PARTIES

01 //// Dans toutes les catégories et niveaux, toutes les parties des poules et celles des tableaux de classement se déroulent au meilleur des 5 manches.

# ART. 7 / ORGANISATION SPORTIVE

01 //// Le niveau départemental de la Charente se déroule en 4 tours dans toutes les catégories.

02 //// Les participants sont intégrés dans le tableau de leur catégorie d'âge.

03 //// Chaque tour comprend une ou plusieurs divisions dans chaque catégorie suivant le nombre d'engagés.

04 //// Pour les messieurs, les engagés sont répartis comme suit :

DIVISIONS	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8
Seniors	10 (2×5)							
Juniors	12 (2×6)	12 (2×6)						
Cadets	12 (2×6)	12 (2×6)						
Minimes	12 (2×6)	12 (2×6)						
Benjamins	12 (2×6)	12 (2×6)						
Poussins	12 (2×6)	12 (2×6)						

05 //// Pour toutes les catégories, la commission sportive se réserve le droit en fonction du nombre de joueurs pouvant changer, de modifier la formule ponctuellement (par exemple : poules de 3, 4, 5 ou +, et formule de tableau différente).

01 //// Pour les dames, les catégories et niveaux sont déterminés chaque saison suivant le nombre d'inscrites.

# ART. 8 / MODALITÉS DE CLASSEMENT DANS LES POULES

01 //// L'ordre des parties des poules est défini aux Art. 19 pour les messieurs et Art. 20 pour les dames.

**02 ////** Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'absence, d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 point.

**03 ////** À tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point, et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

**04 ////** Lorsque 2 participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

**05 ////** Lorsque plus de 2 participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus. Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-æquo peut être classé, on reprend la procédure décrite ici pour les joueurs restant à égalité. En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

## **ART. 9 / COTATION ET CLASSEMENT**

**01 ////** À chaque tour du critérium fédéral, les résultats des participants sont cotés selon le barème figurant à l'Art. 21.

**01 ////** Le classement final est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

## **ART. 10 / MONTÉES ET DESCENTES DE NIVEAU**

**01 ////** À l'issue de chaque tour, tant en messieurs qu'en dames, il est prévu :

- 1 montée du plus haut niveau départemental de chaque catégorie, vers le niveau régional ;
- 2 montées entre les différents niveaux départementaux.

**02 ////** Les descentes sont variables, suivant les descentes des niveaux supérieurs et le nombre de nouveaux inscrits pour le tour suivant, des excusés le tour précédent et des forfaits excusés du tour en cours.

**03 ////** Une information pourra être faite à l'issue de chaque tour.

04 //// Pour les catégories jeunes, un joueur peut refuser la montée en régionale, et accèdera alors à la catégorie d'âge supérieure.

## ART. 11 / ARBITRAGE

01 //// L'arbitrage fait partie intégrante de la compétition. Chaque participant doit arbitrer selon les directives du Juge-Arbitre.

02 //// Tout refus d'arbitrage sera sanctionné d'une amende au licencié fautif par l'intermédiaire de son club.

03 //// Le non-paiement de cette amende exclut le joueur de l'épreuve et si ce refus de paiement intervient lors du dernier tour, il empêche l'inscription du joueur au critérium fédéral pour la saison suivante.

## ART. 12 / SÉLECTION D'UN JOUEUR, MATERNITÉ

01 //// Tout joueur ou joueuse qui ne peut participer à un tour du critérium fédéral, par suite d'une sélection par la FFTT, ainsi que pour raison de maternité, est maintenu dans l'échelon pour lequel il est qualifié. De plus, il marque pour le tour non disputé la moyenne des points qu'il aura obtenus au cours des autres tours de la saison.

## ART. 13 / PARTICIPATION À CHAQUE TOUR

01 //// Le responsable de la compétition, 10 jours environ avant la date de la compétition, publiera une pré-liste initialisée de joueurs qualifiés sur le site internet du Comité ([comitett16.fr](http://comitett16.fr)). Cette liste sera la référence pour une convocation provisoire et ainsi éventuellement infirmer sa participation.

02 //// Les joueurs doivent **obligatoirement** informer le responsable de la compétition en cas de non-participation au tour à venir avant le mercredi 12h00 précédant la compétition.

03 //// Les joueurs n'ont plus besoin de confirmer leur participation au responsable de l'épreuve à chaque tour, ils sont considérés présents par défaut.

04 //// La liste officielle finale sera publiée sur le site du comité, le mercredi après-midi.

**05 ////** Dans toutes les catégories, le pointage des joueurs est effectué entre 45 minutes et 15 minutes avant l'heure officielle du début de la compétition.

**06 ////** Tout joueur qui n'aurait pas prévenu de son absence et ne serait pas pointé 15 minutes avant l'horaire officiel du début de la compétition sera considéré forfait, descendra de division et sera sanctionné d'une amende.

**07 ////** Les poules seront refaites par le Juge-Arbitre, si possible, 15 minutes avant l'horaire officiel, en fonction des forfaits ou joueurs non-pointés. Le Juge-Arbitre est souverain pour l'organisation de l'épreuve.

**08 ////** Seul le responsable de la compétition a qualité, sous couvert de la Commission Sportive, pour effectuer les repêchages.

**09 ////** Pour les repêchages, priorité sera donnée aux descendants, qui seront placés alors avant les montants.

## **ART. 14 / FORFAIT**

**01 ////** Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement.

**02 ////** En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable du critérium pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement au plus tard le mardi précédant la compétition.

**03 ////** En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser le Juge-Arbitre de la compétition en priorité. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré.

**04 ////** Tout forfait doit être informé au responsable de la compétition par mail ([criterium@cd16tt.fr](mailto:criterium@cd16tt.fr)) avec les documents pour les forfaits justifiés.

**05 ////** Pour tout forfait informé après la compétition, un mail doit être transmis au responsable de la compétition ([criterium@cd16tt.fr](mailto:criterium@cd16tt.fr)) avant le mardi suivant la compétition avec les explications et les documents nécessaires le cas échéant. En fonction de la raison, la situation sera étudiée par la Commission Sportive pour valider le forfait excusé ou forfait général.

**06 ////** Pour un premier forfait, excusé et justifié, le joueur est maintenu dans la division uniquement pour les motifs suivants :

- Malade ou blessé (avec fourniture d'un certificat médical de contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition d'une durée minimale de 8 jours) à faire parvenir au responsable de la compétition dans un délai de 8 jours suivant la compétition ;
- Absence due à un voyage scolaire (avec fourniture d'un justificatif) à la condition de prévenir le responsable de la commission au moins 8 jours avant la compétition ;
- Raisons professionnelles (avec fourniture d'un justificatif) à la condition de prévenir le responsable de la commission au moins 8 jours avant la compétition.

**07 ////** Pour un forfait excusé non justifié ou pour un deuxième forfait excusé justifié, le joueur descend d'une division et ne pourra être repêché.

**08 ////** Pour un forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. De plus, le club du joueur se verra appliquer une amende de 50 €.

**09 ////** Pour un 2e forfait (hormis le premier forfait excusé justifié), le joueur est exclu de l'épreuve.

**10 ////** Tout joueur exclu du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

**11 ////** Tous les cas particuliers pourront être examinés par la Commission Sportive Départementale.

## **ART. 15 / ABANDON**

**01 ////** Les alinéas de cet Article sont valables à tous les échelons et dans toutes les catégories.

**02 ////** Tout joueur(se) ne disputant pas une partie de poule, marque 0 point pour la partie considérée, mais est autorisé à jouer les parties suivantes.

**03 ////** Tout joueur(se) ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui restent à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

**04 ////** Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

**05 ////** Conformément aux règles sur l'élaboration du classement, quand un des deux joueurs ou joueuses ne se présente pas dans l'aire de jeu, le joueur perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

**06 ////** Conformément à la circulaire, un joueur ayant abandonné médicalement doit fournir un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain. Si ce n'est pas le cas, une pénalité financière sera appliquée.

## **ART. 16 / EXAMEN DES LITIGES**

**01 ////** Il appartient à la Commission Sportive Départementale de statuer sur tout litige et sur tout cas particulier ayant trait à cette compétition (comportement, réclamation, etc).

## **ART. 17 / MUTATION**

**01 ////** Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

## **ART. 18 / CLASSIFICATION DES JOUEURS PAR TOUR**

**01 ////** Au 1er tour de la compétition, pour toutes les catégories et divisions, les groupes sont établis en tenant compte :

- Des joueurs ayant évolué dans les divisions supérieures et non retenus à ces échelons ;
- Des montants des divisions inférieures ;
- Des points obtenus à l'issue de la saison précédente (si égalité, avantage au joueur le plus jeune) ;
- Du fait qu'un joueur qualifié n'a pas participé à l'épreuve lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points du classement officiel sur sa licence que lui.

**02 ////** Au 1er tour de la compétition, tout jeune joueur qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente.

**03 ////** Aux 2ème, 3ème et 4ème tours de la compétition, les joueurs de toutes les catégories et divisions sont placés selon les résultats du tour précédent (places).

**04 ////** Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent (joueur suspendu, excusé, etc..), il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points-classement inscrits sur sa licence que lui. Si plusieurs participants sont ex-æquo et ne peuvent être classés séparément, le total des points obtenus lors des tours précédents les départage. Si l'égalité persiste, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

**05 ////** Lorsque des participants d'une même association sont qualifiés dans une même division, ils doivent être placés de façon à ne pas se rencontrer en poule ou bien, en cas d'impossibilité, doivent être placés dans la poule de façon à se rencontrer au plus tôt. (1er tour s'ils sont 2, et au plus tôt, s'ils sont 3 ou plus).

**06 ////** Pour tous les tours, les joueurs(ses) qui descendent d'une division prennent les premiers numéros dans l'ordre de valeur et ceux qui montent d'une division prennent les derniers numéros.

## **ART. 19 / DÉROULEMENT SPORTIF CONCERNANT LES GARÇONS**

**01 ////** La commission sportive départementale ou le Juge-Arbitre de l'épreuve ont toute latitude pour adapter le nombre de joueurs par division, en fonction des présents et des absents, ceci pour le bon déroulement de la compétition.

**02 ////** Un classement intégral est obtenu à l'issue de chaque tour, pour toutes les divisions. Dans les divisions avec 2 poules, le classement intégral final est obtenu à l'issue des résultats des poules, par un classement qui se déroulent en 2 tours, selon le principe des demi-finales croisés :

**POULE**

Ordre des parties dans une poule en considérant 2 qualifiés par poule.

1ER TOUR	2ÈME TOUR	3ÈME TOUR	4ÈME TOUR	5ÈME TOUR
1 - exempt 2 - 5 3 - 4	1 - 4 3 - 5 2 - exempt	1 - 3 2 - 4 5 - exempt	1 - 2 3 - exempt 4 - 5	1 - 5 4 - exempt 2 - 3

**TABLEAU FINAL  
(ascension)**

<b>Demi-finales</b>	→ 1er poule A vs 2ème poule B → 1er poule B vs 2ème poule A
<b>Finale et classement</b>	→ Finale entre les deux vainqueurs des demi-finales → Place 3/4 entre les deux perdants des demi-finales

**CLASSEMENT  
(places 5 à 8)**

<b>Demi-finales</b>	→ 3ème poule A vs 4ème poule B → 3ème poule B vs 4ème poule A
<b>Finale et classement</b>	→ Place 5/6 entre les deux vainqueurs des demi-finales → Place 7/8 entre les deux perdants des demi-finales

**CLASSEMENT  
(places 9 et 10 si tableau à 10 joueurs)**

<b>Place 9/10</b>	→ 5ème poule A vs 5ème poule B
-------------------	--------------------------------

**CLASSEMENT  
(places 9 à 12 si tableau à 12 joueurs)**

<b>Demi-finales</b>	→ 5ème poule A vs 6ème poule B → 5ème poule B vs 6ème poule A
<b>Finale et classement</b>	→ Place 9/10 entre les deux vainqueurs des demi-finales → Place 11/12 entre les deux perdants des demi-finales

# ART. 20 / DÉROULEMENT SPORTIF CONCERNANT LES FILLES

01 //// Le déroulement sportif pourra être adapté à chaque tour, en fonction du nombre de participantes.

02 //// Selon le nombre d'inscriptions, les joueuses pourront être directement intégrées en régionale mais, si elles le désirent, peuvent aussi participer avec les messieurs dans les tableaux correspondants du niveau départemental.

03 //// Selon le principe général, dans chaque catégorie, les divisions seront de 10 joueuses (2 poules de 5). Cependant, la commission sportive départementale ou le Juge-Arbitre auront toute latitude pour adapter le nombre de joueuses ou regroupement de catégories pour le bon déroulement de la compétition.

04 //// Les descentes sont variables, correspondantes aux montées et aux descentes des niveaux supérieurs. Une information pourra être faite lors de chaque tour.

# ART. 21 / BARÈME DE POINTS ATTRIBUÉS POUR LE CRITÉRIUM FÉDÉRAL

01 //// Ce barème est applicable pour toutes les catégories masculines et féminines :

Lettres d'attribution, selon l'échelon et la catégorie d'âge														
NATIONAL			RÉGIONAL				DÉPARTEMENTAL							
DIVISION	1	2	DIVISION	1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	8
Élites	A	B	Seniors	C	C	C	D	E	F	G	H	I	J	K
-21 ans	A	B	Juniors	D	D		E	F	G	H	I			
-18 ans	A	C	Cadets	E	E		F	G	H	I				
-15 ans	A	D	Minimes	F	F		G	H	I					
-13 ans	A	E	Benjamins	G			H	I						
-11 ans	A	F	Poussins	H			I							

## Points attribués selon la place obtenue

PLACE	NOMBRE DE JOUEURS										
	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80	80
3	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65	65
4	30	35	45	45	50	50	50	50	50	50	50
5	15	20	33	33	40	40	40	40	40	40	40
6	2	10	21	21	30	30	30	30	30	30	35
7		2	10	12	20	20	25	26	27	28	30
8			2	5	10	15	20	21	22	23	25
9				2	5	10	15	16	17	18	20
10					2	5	10	11	12	13	15
11						2	5	6	7	8	10
12							2	3	5	7	7
13								2	3	5	5
14									2	3	4
15										2	3
16											2